



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS ET DU TOURISME
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX ET FORETS

DIRECTION DE LA VALORISATION DES
RESSOURCES NATURELLES

N° 231 MEEFT/SG/DGEEF/DVRN/SGE

Antananarivo, le 09 JUL 2008

Le Directeur de la Valorisation
des Ressources Naturelles
Organe de Gestion CITES de Madagascar

à

Monsieur David Morgan
Chef de l'Unité Appui Scientifique
Secrétariat CITES
GENEVE
Mail : david.morgan@cites.org

OBJET : Etat d'avancement du plan d'action Crocodile

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir à titre de document d'information à transmettre aux membres du Comité Permanent l'état d'avancement annuel du Plan d'Action Crocodile à Madagascar.

En outre, nous tenons à vous informer que d'autres informations pourraient encore être présentées par notre représentant à la réunion du Comité Permanent à Genève, la capitalisation des informations étant en cours par l'équipe nouvellement mise en place officiellement.

Comptant sur votre compréhension,

Veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations

RAHARIMANIRAKA Lydie Norohanta
Ingénieur des Eaux et Forêts

COPIE A :

- M. le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme
- M. le Secrétaire Général du MEEFT
- M. le Directeur Général de l'Environnement, des Eaux et Forêts
« Pour compte-rendu »

B.P: 610 – Rue Fernand Kasanga – Tsimbazaza ANTANANARIVO – 101-
Tél : (261 20) 22 668 05 – Fax (261 20) 22 354 10



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
 DES EAUX ET FORETS ET DU TOURISME**

DECISION N° ____ MEEFT/SG/DGEEF/DVRN/SGE

Portant création et organisation du Comité National CROCODILE

Le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme,

- Vu la Constitution ;
- Vu l'ordonnance n°60-126 du 3 octobre 1960 fixant le régime de la chasse, de la pêche et de la protection de la faune notamment en son article 15, ensemble ses textes d'application et de modification subséquents ;
- Vu l'ordonnance n°75-014 du 05 août 1973 ratifiant la Convention sur le Commerce International des espèces des faunes et des flores sauvages menacés d'extinction ;
- Vu la loi n°2005-018 du 17 octobre 2005 sur le commerce international des espèces de faunes et de flores ;
- Vu le décret n°77-275 du 25 août 1977 complété par le décret n° 83-108 du 13 mars 1983 portant publication des annexes révisées de la convention sur le commerce international des espèces des faunes et des flores sauvages menacés d'extinction ;
- Vu le décret n°2007-022 du 20 janvier 2007 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret 2007-1073 du 1^{er} décembre 2007 fixant les attributions du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;
- Vu le décret n°2008-427 du 30 avril 2008 portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu la stratégie de gestion des crocodiles qui s'insère dans la Politique globale de gestion et de conservation de la nature à Madagascar ;
- Vu l'établissement d'un plan d'action pour la gestion des crocodiles en conformité avec les besoins réels conciliant la valorisation et la préservation de l'espèce ;
- Vu la répartition des bénéfices et des coûts de la filière crocodile aux différents acteurs pour assurer que l'ensemble des valeurs écologiques et économiques perdure dans un cadre acceptable pour la population humaine ;

**EN REUNION ENTRE L'ADMINISTRATION FORESTIERE
ET LES ACTEURS CONCERNES**

DECIDE :

Article premier : il est créé au sein de la Direction Générale de l'Environnement, des Eaux et Forêts un comité dénommé « **Comité National Crocodile** ».

Article 2 : Ce comité sera présidé par le Directeur Général de l'Environnement, des Eaux et Forêts, Organe de Gestion CITES Madagascar,

Article 3 : sont désignés membres de ce Comité :

- Directeur de la Valorisation des Ressources Naturelles
- Chef de Service de la Gestion des Espèces
- Un représentant Autorité scientifique Faune;
- Un représentant CSG- International ;
- Un représentant CSG-Madagascar ;
- Opérateurs (Croco Ranching II, Reptel, Domaine St Christophe)
- Associations des artisans (OACC, FIVAVO).

Article 4 : Ce comité a pour mission de superviser, coordonner, orienter, rechercher des financements et suivre la mise en œuvre du Plan d'action.

Article 5 : Ce Comité se réunit une fois par trimestre pour faire état du progrès accompli de la mise en œuvre du plan et au besoin, sur convocation de son président. Le système permanent adopté par les membres du comité pour s'échanger régulièrement les informations est la communication par courrier électronique.

Article 6 : Le Comité est tenu d'établir son règlement intérieur et son plan de travail.

Article 7 : Cette décision prend effet dès sa signature et sera diffusée partout où besoin sera.

Fait à Antananarivo le

**LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS ET DU TOURISME**

DESTINATAIRES :

- SG
- DGEEF
- Toutes Directions

AMPLIATEURS :

- Tous Opérateurs « Crocodile »

**ETAT D'AVANCEMENT
PLAN DE TRAVAIL (2007-2010)**
Appui à l'amélioration de la conservation, de la gestion et de l'utilisation durable du Crocodile à Madagascar

1. Gestion générale du *Crocodylus niloticus*

ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS	ACTION	ACTEUR(S)	Partenaires financiers potentiels	DELAI	Indicateurs de réalisation	Etat d'avancement	NOTE
1. Mise en place du projet	1.1. Définir un plan de travail.	GSC (DJ, CL, CM)		Fin 2007	Plan de travail défini	OK	
	1.2. Envoyer l'ébauche du plan de travail avec une lettre d'introduction à l'OG.	GSC (TD)		Fin 2007	Plan de travail envoyé	OK	
	1.3. Rencontrer les autorités gouvernementales et identifier les principales parties prenantes lors de la visite de GSC à Madagascar.	GSC (CL)		Mars 2008	Visite effectuée et parties prenantes identifiées	OK	
	1.4. Préparer et distribuer les documents annexes, traduire les feuillets de formation, et aider pour l'OG	GSC (CL), OG		Mars 2008	Documents distribués Feuillets traduits,	OK	

	l'organisation d'une table ronde	OG, GSC,GTZ, Autorité Scientifique, Spécialistes nationaux	Mai 2008	Table ronde avec les parties prenantes réalisée	OK	09 Mai 2008 Décisions prises : .Officialisation .Comité .Collaboration étroite entre Administration (GO, AS), opérateurs, artisans pour le développement de la filière
1.5.	Organiser une table ronde avec le gouvernement et autres parties prenantes pour parler des objectifs du projet.				En cours	.Autres bailleurs en cours de consultation .OG prévoit une présentation officielle du Plan d'action prochainement pour sensibiliser les partenaires techniques et financiers d'apporter leurs appuis
1.6.	Étudier des possibilités de financement pour le prolongement des activités au delà de la phase initiale.	OG, GSC, GTZ WWF PE3/IDA Banque Mondiale	Depuis Septembre 2007	Appuis financiers identifiés	Non Commencé	Ceci nécessitera une concertation avec le gouvernement et les parties prenantes concernées pour assurer l'approbation de la version finale du plan de gestion des crocodiles. Le plan de gestion doit être mise en œuvre le
2.1.	Réviser le Plan de gestion des Crocodiles actuel à la lumière des résultats des récentes études menées par le CITES.	OG, GSC	Le plus tôt possible			

				plus tôt possible
	2.2. Modifier en conséquence le plan de gestion actuel suivant les activités prévues et les résultats achevés	OG, GSC	Le plus tôt possible	Non Commencé Ceci nécessitera une concertation avec le gouvernement et les parties prenantes concernées pour assurer l'approbation de la version finale du plan de gestion des crocodiles. Le plan de gestion doit être mis en œuvre le plus tôt possible
	3. Mise en place d'un comité national pour la gestion du crocodile	3.1. Mise en place d'un comité de pilotage sous la direction de la DGEEF, pour offrir des conseils sur la mise en œuvre du Plan de gestion des crocodiles.	OG, parties prenantes	Comité de pilotage mis en place
	3.2 Définir les termes de référence pour le comité national		Draft de Termes de référence établi	Draft à soumettre pour validation aux membres du Comité
	3.3. Identifier les membres du comité	OG, parties prenantes	Membres du comité identifiés	Composition du comité définie lors de la table ronde du 09 Mai 2008, et stipulé en article 3 de la décision ministérielle
	3.4. Officialiser la structure et la	OG	En cours	Décision ministérielle

	composition du comité.				en cours de signature à la Direction Générale
3.5.	Réunir le Comité et discuter de son mode de fonctionnement (ex: secrétariat si besoin).	OG, parties prenantes	Réunion effectuée sur la discussion du fonctionnement du comité	OK	Mode de fonctionnement défini lors de la table ronde du 09 Mai 2008, et stipulé en article 5 de la décision ministérielle,
4.	Mise en œuvre d'approches régionales pour la gestion des crocodiles.	4.1. Visiter les sites de collecte des œufs.	GSC		
4.2.	Compiler, réviser & évaluer les données historiques sur les collectes des œufs. Inclure toutes les données de développement socio-économique afin d'impliquer la population locale.	GSC (CM) avec appui scientifique de l'autorité scientifique (AS) de la CITES		OK	Données disponibles auprès GSC
4.3.	Développer un plan de zonage du pays pour établir les unités de gestion des crocodiles	OG en collaboration avec le GSC		Non Commencé	Dépend des résultats sur l'état des populations sauvages
4.4.	Evaluer les données historiques sur la capture/l'abattage	GSC (CL/CM) avec appui d'AS		Non Commencé	

	des crocodiles sauvages.					
4.5.	Développer un plan de zonage pour la capture/l'abattage en milieu sauvage.	OG avec un expert du GSC		Non commencé	Dépend des résultats sur l'état des populations sauvages	
5.	Conflit homme/crocodile	5.1. Mettre en place un système de suivi des conflits au niveau des communautés de base (Circonscription Régionale)	OG, CIREEF et DREEFT	Après Mai 2008	Projet de note aux services déconcentré s élaboré	Note en cours de signature aux instances supérieures
	5.2. Identifier les zones de conflits	OG, GSC			En cours Exemple avec les données de 2001	Mise à jour basée sur les données des rapports des CIREEF Capitalisation des anciennes données
	5.3. Mise en place (et raffinement) d'une base de données permettant le suivi des conflits (et de la capture/l'abattage) (voir 10. ci-dessous).	OG, GSC		Base de données mise en place	OK	Raffinement à faire

<p>6. Amélioration de la mise en œuvre et le suivi du système actuel d'étiquetage des peaux</p>	<p>Voir activités 12 et 13 ci-dessous</p>	<p>OG avec DCAI (Direction de Contrôle et de l'Appui à l'Intégrité</p>	<p>Etiquetages réalisés avec DCAI</p>	<p>OK</p>	<p>Ceci nécessite une attention particulière avec recommandations spécifiques (voir Doc. SC 55.13). Activité à réaliser systématiquement avec DCAI</p>
<p>7. Amélioration du suivi des centres de ranching, des centres d'élevage en captivité et de l'industrie artisanale de la peau de crocodile</p>		<p>Voir 8, 12 et 13 ci-dessous</p>	<p>OG</p>	<p>En cours</p>	<p>Mise en place nouvelle équipe OG</p>
<p>7.1 Prendre contact avec les artisans informels</p>		<p>GSC</p>	<p>WWF</p>	<p>Juillet 2008</p>	<p>Artisans formels et informels recensés</p>
<p>7.2 Inventorier les sites de chasse et de collecte des artisans</p>		<p>GSC</p>	<p></p>	<p>Le plus tôt possible</p>	<p>Non Commencé</p>
<p>8. Suivi et amélioration si nécessaire du système national d'approvisionnement en peaux de crocodiles pour les marchés artisanaux locaux.</p>		<p>OG (et/ou des consultants ou étudiants en doctorat/Maitrise de l'Université d'Antananarivo sous la direction du chef du département biologie animale)</p>	<p>Le plus tôt possible</p>	<p>Non Commencé</p>	<p>En collaboration avec les artisans</p>
<p>8.2 Développer une stratégie pour la collecte de données à comparer et</p>		<p>OG (et/ou des consultants ou étudiants en doctorat/Maitrise de l'Université</p>	<p></p>	<p></p>	<p>Non Commencé</p>

	proposer des options pour améliorer l'industrie.	d'Antananarivo sous la direction du chef du département biologie animale)			
8.3	Etablir de bonnes relations de travail avec l'association pour la peau de crocodile artisanale pour faire le suivi et l'évaluation du système approvisionnement	OG, GSC	Septembre 2007	Relation établie avec les artisans formel	En cours de réalisation avec les artisans informels
	9. Suivi des populations de crocodiles sauvages	9.1 Analyser et évaluer résultats précédentes études et données collectes, en vue de les rendre plus économiques.	Juillet-Août 2008		Non commencé
		9.2 Organiser et conduire des études par voie aérienne et par inventaire nocturne au phare.	GSC, Spécialistes nationaux	Juillet-Août 2008	En cours
		9.3 Développer un programme de suivi des populations sauvages pour le futur (ex : index des sites, indices d'abondances,	GTZ, WWF	D'ici Septembre 2008	Contrat des consultants du GSC en cours de traitement
					Le système devrait inclure la mise en place d'un plan de collecte de données assisté par ordinateur au niveau du ministère des Eaux et Forêts. Selon la disponibilité du matériel

	etc.				informatique adéquat au ministère.
10. Evaluation de l'étendue, de la portée, de la localisation et de l'importance des futures captures/abatages en milieu sauvage.	10.1. Mettre en place un quota national de collecte avec des limites de tailles pour chaque zone identifiée (recherche sur les options futures y incluant un programme de participation des populations locales pour le développement rural, un régime de chasse sportive sur quota, si approprié, etc)	OG, AS et GSC si nécessaire	Après l'identification des zones	Non commencé	
	10.2. Inclure les animaux nuisibles dans l'exportation des peaux ayant le code source 'W' jusqu'à 2010	OG		Non commencé	Nécessite une révision du manuel de procédure et de la législation nationale
11. Renforcement des capacités sur les avis non préjudiciables concernant la capture/l'abattage et la gestion générale du crocodile du Nil à Madagascar	Renforcer les capacités des acteurs nationaux sur les sujets suivants (non exhaustivement) : <ul style="list-style-type: none"> - Le suivi des centres de ranching/élevage en captivité et étiquetage et suivi des peaux 	OG, AS, comité national pour le crocodile, GSC (DJ, CM, CL)	Juillet-Août 2008	En cours	Renforcement de capacité pour les artisans formels et informels en cours (législation) <p>Prévu le 24 Juillet 2008</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Archivage des données - Estimation des productions annuelles des centres de ranching/élevage en captivité - identification des peaux (sauvage ou élevage) - Suivi des crocodiles sauvages - entretien des bases de données de suivi - Création d'un manuel de formation 		
--	--	--	--

2. Suivi des opérations de “ranching”

ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS	ACTION	ACTEUR	Partenaires financiers potentiels	DELAJ	Indicateurs de réalisation	Etat d'avancement	NOTE
12. inspection périodique des centres d'élevages; et développement et mise en œuvre d'un système de suivi	12.1. Suivre des centres d'élevage (abattage, production d'œufs et de nouveaux nés en captivité, production d'œufs et de	OG, avec l'aide d'un expert indépendant et éventuellement d'un représentant du Comité National pour le Crocodile	PE3/IIDA Banque Mondiale	Trimestriellement (de 2007-2010)	En cours avec DCAI	Mise en place nouvelle équipe OG	A travers des contrôles réguliers pour s'assurer que les centres de ranching/d'élevage ne blanchissent

	nouveaux nés en milieu sauvage, rapports de stocks, etc.)							
12.2.	Remettre en place le cahier d'exploitation pour chaque centre	OG	Dès que possible, Périodiquement		En cours	Note de rappel en cours d'officialisation pour notification aux opérateurs		
12.3.	Etiqueter les peaux en présence l'OG.	OG			Etiquetages assistés avec DCAL	Activité conjointe OG/DCAL systématique		
12.4.	Vérifier les productions des centres d'élevages pour la mise en place des futurs quotas.	OG	GTZ		Visite des centres en cours d'organisation	Mise en place nouvelle équipe OG	CrocoRanch II aura un quota d'exportation nulle jusqu'à ce que leurs opérations de production auront été vérifiées	

13. Mise en place d'un quota d'exportation annuel pour les peaux de différentes origines (sauvage, d'élevage, de ranching) pour 2007/2008/2009/2010	13.1. Mettre en place un quota basé sur les données disponibles (ex production centres d'élevage, collectes sauvages, etc).	OG avec un expert indépendant, le Comité National pour le Crocodile et les autorités scientifiques du CITES		Annuellement	
--	---	---	--	--------------	--

3. Autres articles liés au comité permanent du CITES et à la 15eme conférence des parties du CITES

ACTIVITES ET RESULTATS ATTENDUS	ACTION	ACTEUR	DELAIS	Indicateurs de réalisation	Etat d'avancement	NOTE
14. Rapportage auprès du comité permanent du CITES	14.1. Ecrire un rapport pour le SC57 et le soumettre avant la date d'échéance.	OG	Avant Juillet 2008	Rapport soumis après 15 Mai 2008	Document d'information rédigé suivant le plan d'action tenant compte des recommandations SC55Doc13	Mise en place nouvelle équipe OG Retard dû à la confusion avec le délai stipulé « avant Juillet » de ce plan.

			Compléments d'information à présenter au COP 57
14.2. Ecrire un rapport pour le SC58 et le soumettre avant la date d'échéance.	OG	2009	
15. Proposition d'ajout de la population de crocodiles de Madagascar sur Annexe II au CITES Cop15.	15.1. Préparer une ébauche de proposition pour une révision et des commentaires. 15.2. Soumettre la proposition au CoP15 du CITES.	OG (avec l'aide de GSC) Juillet 2009	Dépend entièrement de la mise en œuvre sur une base durable du plan de gestion des crocodiles